

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

**Présents** : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Magali MARION (arrivée à 20h20), Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

**Absents** : Jean Dominique PESCHE et Laëtitia GUILLAUME, excusés.

**Secrétaire de séance** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX.

Le PV du Conseil Municipal du 22/01/2024 est approuvé à l'unanimité.

## **1- URBANISME**

### **1.1 Opération d'Aménagement et de Programmation**

La Communauté de Communes a fait faire une étude de faisabilité pour l'assainissement collectif et doit la présenter à la commune.

La commune a en charge la gestion des eaux pluviales. Le Maire présente un devis relatif à une étude hydraulique du bassin versant et à la rédaction du dossier Loi sur l'eau qui s'élève à 10 095 €TTC. Ce montant servira de base de programmation au budget mais d'autres devis seront demandés.

### **1.2 Projet de tranche 2 lotissement de la Perrodière**

Le Maire explique que l'aménageur propose que la commune préempte et acquiert, sans frais à sa charge, les parcelles permettant l'accès à la tranche 2 du lotissement, et ce après avoir eu confirmation par ce dernier que les vendeurs sont d'accord. La surface concernée est inscrite en emplacement réservé n°109 au PLUi. Les élus donnent leur accord, ce compromis permettant la concrétisation de la tranche 2 du lotissement.

### **1.3 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)**

Michel POLAUD et André MOREL-QUERON présentent le bilan de la consultation effectuée auprès des habitants. Le taux de réponse est de 10 %. Les projets communaux plébiscités et les intentions des projets privés seront transcrits sur la carte Atlas de l'État en vue de la réunion publique du 25 mars.

## **2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

### **2.1 Clocher de l'église**

L'appel d'offre est en ligne depuis le 15/02 et jusqu'au 15/03.

Le Maire présente les offres concernant le diagnostic plomb et amiante de la chambre du clocher intérieur et extérieur demandé par le bureau de sécurité et de protection de la santé. Les élus choisissent l'offre de la société Dekra domiciliée à Echirrolles, la commune se chargeant de la location de la nacelle et de la mise à disposition de l'agent communal.

Auparavant il sera demandé au maître d'oeuvre si les analyses des matériaux déjà effectuées peuvent être utilisées pour ce diagnostic.

Le Maire explique que les travaux peuvent être subventionnés à la fois par la Maison du Territoire et par le service Patrimoine à Grenoble. A la Maison du Territoire le taux de subvention est de 35 % mais l'argent ne pourra pas être versé au plus tôt avant 2026, alors qu'au service Patrimoine le taux de

subvention est de 30 % avec une disponibilité financière dès le lancement des travaux. L'étude prospective montre que la commune n'a pas la capacité de faire l'avance de trésorerie . Après débat les élus choisissent de solliciter une demande de subvention au service Patrimoine.

La commission d'appel d'offres se réunira lundi 18 mars à 14h pour ouvrir les plis.

## **2.2 Acquisition de matériel au service technique**

Le Maire présente un devis pour l'acquisition de matériel au service technique afin de remplacer le matériel obsolète par du matériel professionnel performant : micro-tracteur, lève-palette, benne, gyrobroyeur, tondeuse. Les élus donnent leur accord, les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **2.3 local commercial**

Une demande d'estimation a été adressée au service des Domaines dans le cadre dérogatoire afin de faire une proposition de vente au locataire GNG viande. Le Maire dresse la liste des biens concernés.

## **3- INTERCOMMUNALITE**

### **3.1 Convention service mutualisé voirie - Délibération**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil communautaire du 14/12/2023 relative aux prestations de voirie et précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie intercommunal.

Il explique que la commune n'a ni les compétences ni le personnel pour assurer ces prestations en interne et propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la convention pour les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné auprès de ses communes membres.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **3.2 Arceaux pour vélos**

La Communauté de commune recense les besoins en arceaux vélos sur la commune qu'elle se propose de financer dans le cadre de son schéma directeur vélo.

Il est proposé d'en mettre à la fois à proximité du terrain de tennis et du local commercial, sachant que des arceaux financés par la commune sont déjà en place à proximité des bâtiments mairie / école.

## **4 - DIVERS**

### **Fermeture de classe à la rentrée**

Les services de l'Education Nationale ont confirmé la fermeture d'une classe à Saint-Ondras à la rentrée 2024. Les élèves de CP seront scolarisés à Valencogne.

**Commission d'urbanisme** : Vendredi 1<sup>er</sup> mars à 18h.

**Cérémonie du 19 mars** : mardi 19 mars à 17h30 au Monument aux morts.

**Illiwap**: au vu des résultats du sondage effectué sur illiwap, les documents à destination des habitants continueront d'être distribués dans les boîtes aux lettres.

Jean-Marc PUJOLREU présente différentes possibilités d'abonnement.

**Repas des cheveux blancs du 21 avril** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX demande aux volontaires de s'investir en cuisine et au service en salle. Une date sera proposée pour le choix du menu. Les conjoints sont cordialement invités.

**Protection de biotope du Marais de Clandon** : la signalétique correspondante doit être installée. Jean-Marc PUJOLREU se charge de se renseigner précisément sur les formalités à effectuer.

**Borne électrique**: le Maire communique une proposition d'un investisseur. Les élus sont chargés de réfléchir jusqu'à la prochaine séance et Fabien TERRAZ de se renseigner auprès du TE38.

**Demande de prêt de salle des fêtes pour atelier culinaire**: par l'association Familles Rurales Vallée de la Bourbre. Les élus décident de répondre par la négative, la cuisine ne permettant que de faire réchauffer les plats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 11 mars 2024 à 20h en mairie**